

MODE D'EMPLOI - Comment remplir votre formulaire 2026 ?

POUR CHAQUE CADRE (A, ou B ou C) VERIFIER SI LA SITUATION PRE-REMPLIE EST EXACTE

- si vous décelez une inexactitude ou un manque, modifiez soigneusement la colonne correspondante.
- si l'occupant n'est plus présent dans le logement, cochez la case correspondante.
- si d'autres occupants vivent dans le logement, remplissez une colonne pour chacun d'eux.

Un numéro exclusivement dédié : **02 28 21 11 01** (prix d'un appel local) de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

Documents à joindre IMPERATIVEMENT pour un dossier complet

1- La photocopie dans son intégralité de votre AVIS D'IMPOT 2025 sur les revenus de l'année 2024 c'est à dire les pages où sont mentionnés vos noms et adresse d'une part et d'autre part le détail de vos revenus, « Revenu Fiscal de Référence visible » et le détail des parts fiscales).

2- Pour chacun des occupants ne figurant pas sur votre avis, la photocopie de leur propre AVIS D'IMPOT 2025 (impôt sur les revenus de l'année 2024).

Si vous n'êtes pas en possession de votre avis d'impôt, vous pouvez éventuellement le récupérer dans votre espace particulier sur le site internet des impôts : <https://www.impots.gouv.fr>. A défaut, adressez-vous, dans les meilleurs délais, à votre Centre des impôts pour obtenir un duplicata d'avis d'impôt, ou un récépissé de déclaration tardive (une copie revêtue du cachet du centre des impôts et mentionnant le Revenu Fiscal de Référence avec le nombre des parts fiscales).

Si vous figurez au titre des revenus 2024 sur la déclaration des revenus de vos parents : une photocopie complète de l'avis d'impôt 2025 (impôt sur les revenus de l'année 2024) de vos parents.

- Si vous avez déclaré vos revenus de 2024 à l'étranger : une attestation de votre employeur précisant les revenus annuels perçus en 2024 et convertis en euros.

En cas de changement de situation (mariage, pacs, divorce, décès) survenu en 2024, fournir les photocopies de tous les avis d'impôt 2025 sur les revenus de l'année 2024.

Si vous avez un enfant faisant l'objet d'un droit de visite et d'hébergement vous devez fournir une photocopie de la décision du juge aux affaires familiales, ou de la convention élaborée par les parents et homologuée par le Juge, ou l'attestation des deux parents, afin d'en tenir compte dans le calcul de votre catégorie de ménage.

Pour tout occupant détenteur d'une Carte Mobilité Inclusion mention « invalidité » ou d'une Carte Invalidité avec un taux supérieur ou égal à 80%, vous devez en fournir une photocopie recto-verso afin d'en tenir compte dans le calcul de votre catégorie de ménage.

Impôt de 2024 Avis d'impôt établi en 2025

Bandeau complet du détail des parts fiscales

Revenu fiscal de référence

3- Autres pièces justificatives à joindre en cas de changement de situation ou en cas de situation spécifique

Changement de situation	Pièces à transmettre
Mariage	Photocopie du livret de famille ou de l'acte de mariage
PACS	Photocopie la convention de PACS
Divorce	Photocopie du livret de famille portant mention de la date du jugement de divorce et photocopie du jugement de divorce
Rupture du PACS	Photocopie du justificatif de la dissolution du PACS et lettre de congé du partenaire quittant le domicile
Naissance	Photocopie du livret de famille ou de l'acte de naissance
Décès	Photocopie du livret de famille ou de l'acte de décès
Baisse de Ressources	Si vos ressources ont diminué en 2025 d'au moins 10 % par rapport à celles de l'année 2024, fournir les pièces justificatives pour les 12 derniers mois, tels que bulletins de salaire, attestation pôle emploi, justificatifs de retraites, de pensions, etc.

4- Bon à savoir : Si vous quittez votre logement après le 1^{er} janvier 2026, votre réponse reste obligatoire.